

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>BE-BIO-02.056-0005024.2024.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>COUPLET SUGARS</b> Adresse <b>Rue de la Sucrierie 30 7620 Brunehaut</b> Pays <b>Belgique</b> Code ISO <b>BE</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>TÜV NORD INTEGRA bvba (BE-BIO-02)</b> Adresse <b>Statiestraat 164 A , 2600, Berchem</b> Pays <b>Belgique</b> Code ISO <b>BE</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>13 décembre 2024 15:49:47 +01 (Europe/Brus sels)</b> Lieu <b>Berchem (BE)</b>		Nom et signature <b>TÜV NORD INTEGRA bvba</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>11/12/2024</b> au <b>31/12/2025</b>		

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
	<b>Couplet Mix bio and vegan</b>	<b>Biologique</b>	
	<b>Edulcorant (sucres)</b>	<b>Biologique</b>	
	<b>Sucre brun</b>	<b>Biologique</b>	
	<b>Sucre Perlé (B110, B25, B40)</b>	<b>Biologique</b>	
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
	Adresse ou géolocalisation	Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5
<b>Brunehaut-Wez: Rue de la Sucrerie(W-C) 30, 7620 Brunehaut, Belgique</b>	<b>Préparation</b>	<b>B2B réétiquetage ou reconditionnement; transformation</b>	
<b>Brunehaut-Wez: Rue de la Sucrerie(W-C) 30, 7620 Brunehaut, Belgique</b>	<b>Distribution / Mise sur le marché</b>	<b>B2B</b>	
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>BELAC 103-PROD</b>		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://www.tuv-nord.com/be/en/our-company/accreditations">https://www.tuv-nord.com/be/en/our-company/accreditations</a></b>		
II.9 Autres informations			